GyRe

Gymnase de Renens

Maturités Spécialisées
Travail de Maturité spécialisé (TMsp)
2025-2026

Brochure Elèves

Juillet 2025

Cadre réglementaire

RECG chap. III, art. 23	Description du contenu de formation du certificat de maturité spécialisée
Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale art. 17 al. c	Description du TMsp
Maturités spécialisées Plans d'études	Description spécifique du TMsp pour chaque maturité spécialisée

Description

Le certificat de maturité spécialisée comprend un travail de maturité spécialisée dans le domaine professionnel choisi, préparé de façon individuelle, il est constitué d'un document écrit et doit être défendu oralement.

Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage professionnel induit par le cursus ou sur la formation de nature professionnelle, le TMsp a pour objectif de permettre au candidat de démontrer ses compétences à :

- analyser et évaluer des situations professionnelles ;
- transmettre son expérience, sa perception personnelle, ses découvertes dans le cadre de la rencontre avec le milieu professionnel ;
- chercher de la documentation, évaluer, exploiter et structurer l'information ;
- porter un regard critique sur ses propres connaissances ;
- s'investir dans son travail avec régularité et autonomie.

Le résultat de la réflexion et de recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de dix à quinze pages, sans les annexes. Une défense orale est par ailleurs l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.

Le contenu du TMsp est spécifique à chaque certificat de maturité spécialisée. La présente brochure contient les informations concernant la mise en œuvre du TMsp au Gymnase de Renens. Les brochures éditées par la DGEP font référence comme plan d'études.

Encadrement

Pour la réalisation du TMsp, l'élève bénéficie du soutien de deux accompagnants.

Le répondant TMsp, maître du gymnase, accompagne le candidat dans toute la phase de définition du thème du travail, dans les différentes étapes de sa rédaction, ainsi que dans la mise en forme de la présentation finale. C'est lui qui reçoit le candidat pour le conseiller dans la méthodologie, pour le guider dans la meilleure façon d'exploiter ses expériences sur le terrain, pour stimuler sa réflexion et le cadrer dans sa rédaction. C'est donc à lui que revient l'essentiel du temps à consacrer pour le suivi du travail. Le répondant TMsp est le référent principal. Pour les élèves qui effectuent un stage, une visite sur le lieu de stage par le répondant TMsp est la bienvenue mais n'est pas obligatoire. Le suivi du stage n'est pas de sa responsabilité, mais cela permet une coordination autour du TMsp.

Le répondant métier est en principe un expert de la Haute école spécialisée, ou un professionnel attaché à l'institution dans laquelle l'élève accomplit son stage. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et

professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Les coordonnées des répondants gymnase sont communiquées aux Hautes Ecoles et aux élèves de la filière communication et information. Les élèves sont responsables de communiquer le nom de leur répondant métier à leur répondant gymnase, le cas échéant.

Lancement

Les élèves seront invités à la fin de l'année scolaire lors de la 3e ECG à une séance d'information concernant leur maturité spécialisée en communication et information. Cette séance n'a pas pour but de démarrer le travail mais uniquement de fixer un cadre général et préciser le calendrier de la formation et les modalités administratives. Les élèves en MSSA, MSTS et MSAD recevront non seulement un courrier de rentrée mentionnant les conditions de réussite de leur année, mais également des informations par e-mail, accompagnée de la brochure TMsp, dans le courant de l'été. Le répondant est responsable d'initier la phase de lancement sur la base du calendrier indiqué dans la brochure.

Évaluation

Pour que le TMsp soit validé, le candidat doit avoir obtenu au moins la note 4. Si le TMsp n'est pas validé, l'élève échoue sa Maturité Spécialisée et a le droit de redoubler une fois.

Particularité : les élèves en MSCI (toute filière confondue) ont la possibilité d'effectuer une remédiation de leur TMsp en cas de résultat insuffisant à l'unique condition que la prestation professionnelle soit réussie. Il est important de relever qu'en cas de remédiation insuffisante, cela signifie un échec définitif. En revanche, les élèves des autres filières ne peuvent pas prétendre à une remédiation de leur TMsp dans le cas où leur résultat est insuffisant, ils doivent automatiquement redoubler l'année afin d'effectuer à nouveau les prestations échouées. Les répondants gymnase signalent l'insuffisance du TMsp de leur élève, le cas échéant, à l'issue de la défense du travail, par voie d'email, à V.Khan, ils accompagnent leur message du PV de l'évaluation de leur élève.

Le répondant TMsp est l'examinateur pour l'évaluation de la version écrite et de la défense orale. Le répondant métier fonctionne comme expert.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Le document écrit est évalué par le maître répondant et le répondant métier. Il donne lieu à une note (arrondie au demi-point).
- La défense orale a lieu en présence des deux répondants qui attribuent une note (arrondie au demi-point).
- Le calcul de la note finale varie selon les maturités spécialisées (voir ci-dessous)

Pour rappel, l'article 42 du Règlement des Gymnases (2016) stipule

> *« En cas de fraude ou de tentative de fraude dans un travail scolaire ou à l'examen, en particulier en cas de plagiat, la note 1 est attribuée. »*

Rendu du travail

Le travail est rendu sous format papier ou numérique, selon la préférence des répondants. Si le format papier est privilégié, une reliure n'est pas nécessaire. Deux exemplaires sont demandés :

un pour chaque répondant (trois dans le cas des élèves en MSCI-IG). De plus, l'élève enverra dans tous les cas un exemplaire numérique pour sauvegarde à la doyenne en charge du TMsp, le répondant gymnase l'y rend attentif. La diffusion du document est de la responsabilité de l'élève qui doit respecter les exigences de ses répondants.

Communication importante aux élèves

Envoi numérique du TMsp

Les élèves font parvenir une copie numérique à V.Khan, par e-mail (violaine.khan@vd.ch), et nomment leur document de la façon suivante : *TMsp_nom_prénom(élève)_filière(IM ou IG ou TO ou ID ou SA ou TS ou AD)_25_26*

Saisie du titre de votre TMsp

Les élèves renseignent le titre de leur TMSp via le lien HERMES (vous devez connaître vous identifiants *eduvaud* pour ce faire) qui vous est envoyé au printemps et auquel vous êtes rendu.e.s attentifs.ves par V.Khan par e-mail également. **En l'absence de ce titre, nous ne pourrons pas garantir la bonne livraison de votre diplôme lors de la cérémonie des promotions.**

Les élèves redoublant.e.s doivent également renseigner le titre de leur TMsp, même s'ils.elles ne le refont pas lors de leur 2e année.

Défense

La date de la défense orale est fixée par les répondants, d'entente avec le candidat, en respectant les échéanciers indiqués ci-après pour chaque filière. Le répondant gymnase se charge de la communiquer au candidat ainsi qu'au répondant métier / expert en prenant soin d'indiquer tous les détails nécessaires (heure, lieu, salle). Il est important de communiquer cette information à Mme V.Khan (en la mettant en copie d'email, notamment). La réservation de la salle pour la défense est effectuée par le répondant gymnase.

La défense orale dure 45-50 minutes et se déroule selon les modalités suivantes :

- 15 à 20 minutes de présentation ;
- 15 minutes de questions/réponses ;
- 10 à 15 minutes de délibération. *

La note est ensuite communiquée directement au candidat et le répondant gymnase dépose le document « PV Évaluation Finale », au secrétariat, selon le délai indiqué sur ledit document, il sera également envoyé en format .pdf à l'élève par le répondant, de même que la grille d'évaluation.

* Le déroulement de l'oral est un peu différent pour les MSCI-tourisme, voir ci-dessous.

Spécificités des différentes maturités spécialisées

Maturité spécialisée santé (MSSA)

[MSSA] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en œuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSSA] Encadrement du travail

Le répondant TMsp prend contact avec le répondant métier selon le calendrier ci-dessous, et lorsque le lieu de stage de l'élève est déterminé, afin de faire connaissance et de coordonner les actions de chacun. Une rencontre tripartite (répondant TMsp, répondant métier et candidat) a lieu au début du processus pour évoquer les objectifs du TMsp, clarifier les rôles de chacun et définir l'échéancier relatif à cet exercice, y compris la date retenue pour la défense orale.

[MSSA] Évaluation

Une grille d'évaluation sera mise à disposition des répondants sur Teams. Les répondants peuvent adapter cette grille, elle sert uniquement de base de travail commune, il est important d'en communiquer les modalités à l'élève au début de la collaboration.

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{4}$$

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. Dans ce cas un nouveau stage dans une institution socio-sanitaire, d'une durée de quatre semaines, doit être suivi. Aucune remédiation n'est possible.

[MSSA] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Début novembre 2025	Prise de contact avec le candidat – lancement du travail – présentation des modalités du TMsp au candidat
Phase 1 Information	Début décembre 2025	Lancement du travail – rencontre
	Début janvier 2026	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	12.01.2026	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	9.03.26	Reddition de la première version du TMsp
	23.03.26	Retour critique
Phase 3 Évaluation	11.05.26	Reddition de la version définitive du TMsp
	18.05.26 - 03.06.26	Défense du TMsp – note TMsp à saisir dans Essaim selon échéancier indiqué pour la saisie des notes de 1e et 2e année.
	03.06.26	Délais de remise au secrétariat de l'évaluation finale par le.la répondant.e et envoi du TMsp en format .pdf par l'élève à violaine.khan@vd.ch

[MSSA] Responsables des répondant.e.s métier

Responsable année propédeutique santé HEds La Source : Anne Mairesse, a.mairesse@ecolelasource.ch

Responsable année propédeutique santé HESAV : Déborah Lilla, deborah.lilla@hesav.ch

MSSA/Calendrier et grandes lignes de la formation

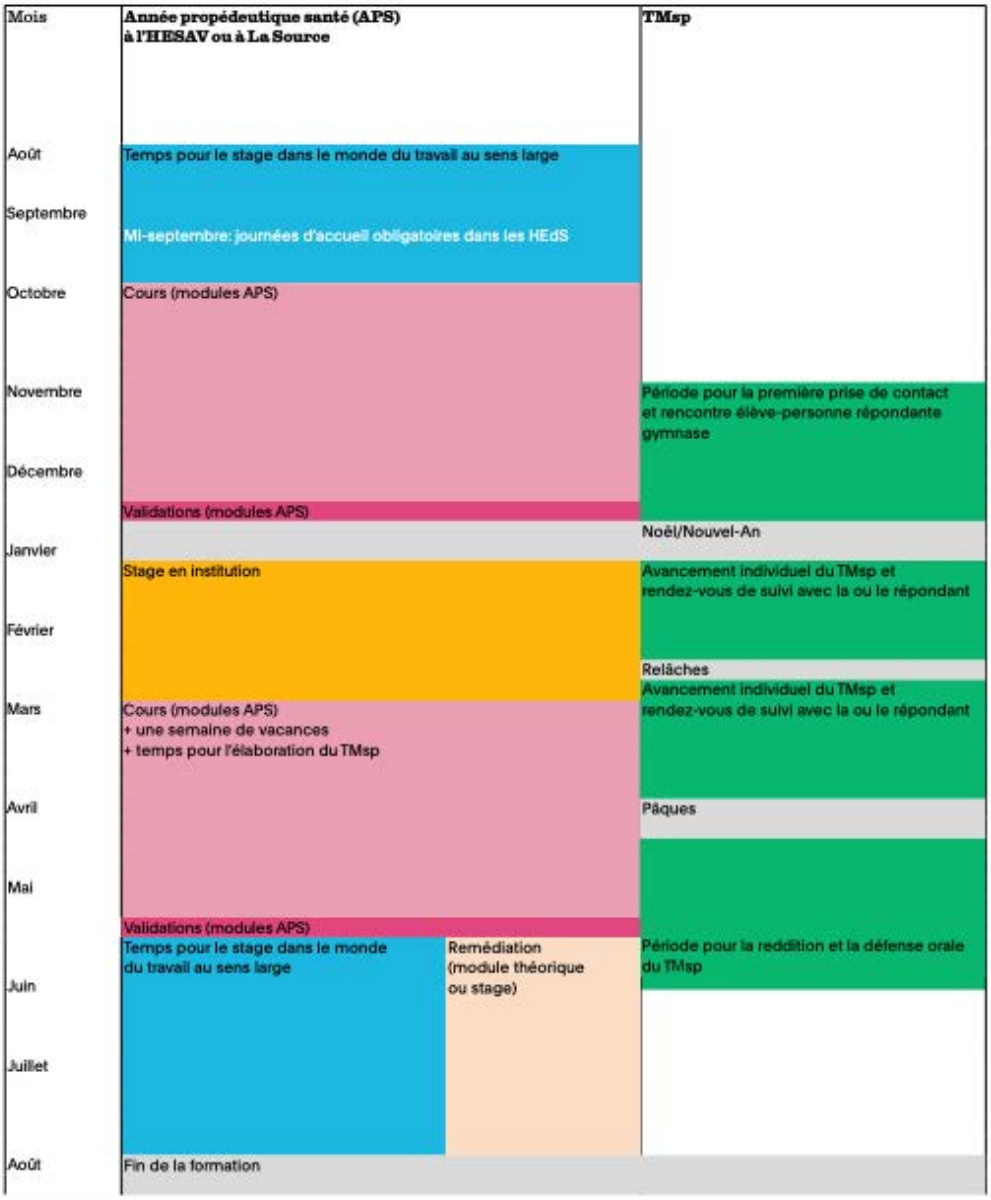

Maturité spécialisée travail social (MSTS)

[MSTS] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en oeuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSTS] Encadrement du travail

Le répondant TMsp prend contact avec le répondant métier lorsque le lieu de stage de l'élève est déterminé, afin de faire connaissance et de coordonner les actions de chacun. Une rencontre tripartite (répondant TMsp, répondant métier et candidat) a lieu au début du processus pour évoquer les objectifs du TMsp, clarifier les rôles de chacun et définit l'échéancier relatif à cet exercice, y compris la date retenue pour la défense orale.

[MSTS] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

$$\frac{3 \text{ x la note de l'écrit + la note de l'oral}}{4}$$

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. En cas d'échec, le redoublement de l'année de formation en MSTS est possible, une fois seulement. Le stage spécifique de 20 semaines et le TMsp doivent alors être accomplis une nouvelle fois. Aucune remédiation n'est possible pour le TMsp.

[MSTS] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Début novembre 2025	Prise de contact avec le candidat – lancement du travail – présentation des modalités du TMsp au candidat
Phase 1 Information	Début décembre 2025	Lancement du travail – rencontre
	Début janvier 2026	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	12.01.2026	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	9.03.26	Reddition de la première version du TMsp
	23.03.26	Retour critique
Phase 3 Évaluation	11.05.26	Reddition de la version définitive du TMsp
	18.05.26 - 03.06.26	Défense du TMsp – note TMsp à saisir dans Essaim selon échéancier indiqué pour la saisie des notes de 1e et 2e année.
	03.06.26	Délais de remise au secrétariat de l'évaluation finale par le.la répondant.e et envoi du TMsp en format .pdf par l'élève à violaine.khan@vd.ch

[MSTS] Responsables des répondant.e.s métier

Chaque élève trouve un stage, puis l'institution se charge de nommer un responsable de stage. L'élève est responsable de communiquer le nom de cette personne à son.sa répondant.e gymnase.

Maturité spécialisée communication et information, Tourisme (MSCI-T)

[MSCI-T] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion et d'innovation de la candidate ou du candidat dans le domaine du tourisme. Le TMsp débute par un rapport de stage qui porte sur les vingt semaines effectuées dans le domaine (environ 50% du TMsp). Ensuite, l'élève développe, au choix (environ 50% du TMsp) :

- une idée créatrice ou un projet novateur en relation avec l'entreprise du stage. Le projet peut aussi se développer détaché du lieu de stage, mais doit être en rapport avec le domaine du tourisme. Cela peut aussi être une proposition d'amélioration du fonctionnement d'un événement touristique observé dans le cadre du stage ;
- une recherche théorique argumentée sur un sujet dans le domaine du tourisme, par exemple une réflexion sur l'avenir du tourisme ou le incoming/outgoing.

[MSCI-T] Encadrement du travail

Le répondant « métier » est un expert de la Haute école spécialisée. Son intervention est essentiellement liée à l'accompagnement au cours du stage. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Différents cours blocs complètent l'accompagnement théorique et pratique du TMsp, dont un cours sur le vocabulaire spécifique au domaine du tourisme, qui sera assuré par un expert de la HEG.

Les aspects méthodologiques du rapport de stage, les techniques de présentation orale du TMsp, ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du répondant TMsp.

[MSCI-T] Déroulement de l'oral

Voici comment se déroulera l'oral (la répartition du temps diffère légèrement des autres défenses).

- 20 minutes de présentation de l'élève (stage et projet novateur)
- 30 minutes de questions/réponses
- 10 minutes de délibération

[MSCI-T] Évaluation

Une grille d'évaluation commune est proposée pour tous les TMsp en MSCI-T. Élaborée en collaboration entre la DGEP et la HEG, elle permet une cohérence cantonale pour cette filière.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit + la note de l'oral}}{2}$$

Une remédiation est possible si l'échec à la maturité spécialisée n'est dû qu'à l'échec au TMsp, il faut donc que les prestations professionnelles soient réussies. En cas de remédiation, le rendu est fixé au 26 juin 2026 et la défense a lieu, en principe, durant la semaine précédant la rentrée scolaire 2026-2027. Les répondants posent le cadre de la remédiation, il s'agira en général d'un remaniement selon un retour critique détaillé, en aucun cas un nouveau travail est envisageable.

Dans le cadre de cette remédiation la note n'est pas supérieure à 4.0, il s'agit donc d'indiquer uniquement la réussite ou l'échec. Un échec à la remédiation du TMsp **entraine l'échec définitif en maturité spécialisée.** Par ailleurs, une fois que l'élève confirme à la doyenne référente son souhait d'effectuer une remédiation, il est tenu de respecter les nouvelles échéances fixées par ses répondants. **En l'absence de rendu en date du 26 juin 2026, l'élève reçoit la note de 1 pour son TMsp, ce qui entraîne l'échec définitif en maturité spécialisée information et communication.**

[MSCI-T] Calendrier

Échéancier du projet :

Projet novateur	Recherche théorique
1. Description du projet	1. Description et délimitation de la thématique de la recherche
2. Profil du client	2. Objectifs de la recherche
3. Originalité du projet	3. Contexte de la thématique étudiée
4. Communication du projet : - forme - support	4. Questionnement sur la thématique : a. b. c. etc.
5. Questionnement : - estimation du coût du projet - partenaires ? - et autres questions spécifiques au projet	5. Etapes du travail : Enquêtes, fiches,..
6. Étapes du travail	6. Bibliographie
7. Bibliographie	7. annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..
8. Annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..	

[MSCI-T] Calendrier TMsp

Phase 1 Information	Fin septembre - début octobre 2025	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, consigne pour le rapport de stage, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	12.12.25	Remise de la proposition argumentée de projet de TMsp aux deux répondants (projet novateur ou recherche théorique)
	19.12.25	Validation du projet de TMsp par les deux répondants
	22.12.25	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	*02.02.26	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	*09.02.26	Retour critique
Phase 3 Évaluation	02.04.26	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	20.04.26 – 1.05.26	Défense du TMsp – note TMsp à saisir dans Essaim selon échéancier indiqué pour la saisie des notes de 1e et 2e année.
	1.05.26	Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par l'élève

*date à confirmer avec répondant.e métier

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-T] Responsable répondants métier (pour tous les élèves en MSCI-Tourisme)

M. Benoît Zuber, maître d'enseignement HES : benoît.zuber@hevs.ch

Pour information (figure également sur le ppt disponible sur le site du Gymnase de Renens)

Jalons MSCI-T

Août-septembre	Temps pour les séjours linguistiques
Fin août	Stage validé par la DGEP
Dernière semaine de septembre	Rentrée administrative MSCI
Dernière semaine de septembre	Au minimum un séjour linguistique validé par le gymnase
Mardi 30 septembre 2025, 17h-19h	Séance obligatoire sur le site de la HES-SO Master, Lausanne-Provence
Octobre	Dès le début du stage : 1ère prise de contact avec la personne répondante TMsp (gymnase); lancement du TMsp; consignes pour le rapport de stage selon les informations figurant dans le plan d'études de la formation, méthodologie, élaboration, du projet, distribution des grilles d'évaluation.
Lundi 27 octobre 2025	Début des cours de langues au GypAd
Novembre	Visite des stagiaires sur leur place de travail par les personnes répondante TMsp et métier, Monsieur Zuber de la Haute école de gestion & tourisme (HES-SO Valais)
Vendredi 12 décembre 2025	Remise de la proposition argumentée de projet de TMsp aux personnes répondantes TMsp et métier (projet novateur ou recherche théorique)
Vendredi 19 décembre 2025	Validation du projet de TMsp par les personnes répondantes TMsp et métier
Du lundi 9 au mercredi 11 février 2026	Cours bloc (3 jours) sur le site de la HES-SO Master, Lausanne-Provence
Début mars	En principe, fin du stage
Mars	Temps pour le TMsp
Jeudi 2 avril 2026 ?	Dernier délai pour la remise du TMsp (veille des vacances de Pâques)
Du lundi 20 avril au vendredi 1er mai 2026 ?	Défense orale du TMsp (2 semaines suivant les vacances de Pâques)
Jeudi 2 avril 2026	Fin des cours de langues au GypAd
Du mardi 26 mai au vendredi 12 juin 2026 ?	Examens de langues au GypAd (entre avant l'Ascencion et après Pentcôte)
(Avril-mai-)juin-juillet	Temps pour le deuxième séjour linguistique

[MSCI-IG] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui doit permettre de démontrer les aptitudes à chercher, structurer et exploiter de l'information ainsi que les aptitudes à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche.

La thématique doit être liée au monde de l'informatique de gestion : les systèmes d'information, la communication ou la gestion des données. L'étude doit porter sur un sujet tiré de l'un des domaines de l'informatique de gestion et traiter un aspect professionnel spécifique.

Le sujet et le plan du TMsp sont validés par le répondant TMsp et le répondant métier.

[MSCI-IG] Encadrement du travail

Le répondant « métier » est un répondant de l'ETML. Un référent de domaine de la HEG-GE assure également le rôle d'expert.

Les aspects méthodologiques du TMsp les techniques de présentation orale du TMsp, ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du répondant gymnase TMsp.

[MSCI-IG] Évaluation

Une grille d'évaluation sera mise à disposition des répondants. Les répondants peuvent adapter cette grille, elle sert uniquement de base de travail commune.

Le répondant TMsp joue le rôle d'examinateur, l'expertise du travail est de la responsabilité de l'ETML et de la HEG-GE.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit + la note de l'oral}}{2}$$

Une remédiation est possible si l'échec à la maturité spécialisée n'est dû qu'à l'échec au TMsp, il faut donc que les prestations professionnelles soient réussies. En cas de remédiation, le rendu est fixé au 26 juin 2026 et la défense a lieu, en principe, durant la semaine précédant la rentrée scolaire 2026-2027. Les répondants posent le cadre de la remédiation, il s'agira en général d'un remaniement selon un retour critique détaillé, en aucun cas un nouveau travail est envisageable. Dans le cadre de cette remédiation la note n'est pas supérieure à 4.0, il s'agit donc d'indiquer uniquement la réussite ou l'échec. Un échec à la remédiation du TMsp **entraine l'échec définitif en maturité spécialisée.** Par ailleurs, une fois que l'élève confirme à la doyenne référente son souhait d'effectuer une remédiation, il est tenu de respecter les nouvelles échéances fixées par ses répondants. **En l'absence de rendu en date du 26 juin 2026, l'élève reçoit la note de 1 pour son TMsp, ce qui entraîne l'échec définitif en maturité spécialisée information et communication.**

Le.la répondant.e remet le PV_Evaluation_finale (disponible sur Teams) au secrétariat selon l'échéancier indiqué ci-dessous.

[MSCI-IG] Calendrier

Phase 1 Information	Octobre 2025	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
	Fin novembre 2025	Rencontre tripartite, validation du sujet
Phase 2 Recherche et Rédaction	2.12.25	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	02.03.26	Reddition de la première version intermédiaire du TMsp en deux exemplaires
	09.03.26	Retour critique
Phase 3 Évaluation	02.04.26	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en trois exemplaires (répondant gymnase, ETML et HEG-GE).
	20.04.26 – 01.05.26	Défense du TMsp – note TMsp à saisir dans Essaim selon échéancier indiqué pour la saisie des notes de 1e et 2e année.
	01.05.26	Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant et envoi en format .pdf du TMsp à violaine.khan@vd.ch par l'élève

[MSCI-IG] Répondants

M. Roberto Ferrari (ETML) : roberto.ferrari@vd.ch

M. Jean-Philippe Trabichet (HEG-GE) : jean-philippe.trabichet@hesge.ch

Jalons MSCI-IG (modifictaions importantes prévues dès la rentrée 2026)

Août-septembre	Temps pour les séjours linguistiques
Dernière semaine de septembre	Au minimum un séjour linguistique validé par le gymnase
Dernière semaine de septembre	Rentrée administrative MSCI
Lundi 29 septembre 2025	Début des cours à l'ETML
Octobre	1ère prise de contact avec la personne répondante TMsp (gymnase); lancement du TMsp; méthodologie, élaboration, du projet, distribution des grilles d'évaluation.
Lundi 27 octobre 2025	Début des cours de langues au GypAd
Fin novembre	Rencontre tripartite et validation du projet TMsp
Lundi 2 mars 2026	Remise de la version intermédiaire du TMsp
Jeudi 2 avril 2026 ?	Dernier délai pour la remise du TMsp (veille des vacances de Pâques)
Jeudi 2 avril 2026	Fin des cours de langues au GypAd
Du lundi 20 avril au vendredi 1er mai 2026 ?	Défense orale du TMsp (2 semaines suivant les vacances de Pâques)
Vendredi 1er mai 2026	Fin des cours à l'ETML
Du mardi 26 mai au vendredi 12 juin 2026 ?	Examens de langues au GypAd (entre avant l'Ascencion et après Pentcôte)
(Mai-)juin-juillet	Temps pour le deuxième séjour linguistique

Maturité spécialisée communication et information, Ingénierie des médias (MSCI-IM)

[MSCI-IM] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui présente un travail de recherche et une réflexion personnelle autour d'une thématique liée au domaine de l'ingénierie des médias. Il s'inscrit dans un projet pratique qui consiste à élaborer ou analyser un produit média (flyer, affiche, présentation, page web, etc.). Le TMsp doit ainsi permettre de démontrer les aptitudes des candidat-e-s :

- d'une part à chercher, à exploiter et à structurer l'information autour d'un sujet inscrit dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation ;
- d'autre part à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche, soit un produit média, défini d'un commun accord avec le répondant TMsp et en collaboration avec le répondant métier de la HEIG-VD.

L'élève consacre un demi-jour par semaine, pendant l'année à son TMsp. Il dispose via l'ERACOM des moyens techniques nécessaire à la réalisation de la partie pratique du travail.

[MSCI-IM] Encadrement du travail

Le répondant « métier » est un expert de la HEIG-VD. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Les aspects méthodologiques du TMsp les techniques de présentation orale du TMsp, ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du répondant TMsp.

[MSCI-IM] Évaluation

Une grille d'évaluation commune est proposée pour tous les TMsp en MSCI-IM. Élaborée en collaboration entre la DGEP et la HEG, elle permet une cohérence cantonale pour cette filière.

Le candidat peut faire une demande de congé à l'ERACOM pour être libéré un demi-jour afin de se rendre à sa défense de TMsp.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit + la note de l'oral}}{2}$$

Une remédiation est possible si l'échec à la maturité spécialisée n'est dû qu'à l'échec au TMsp, il faut donc que les prestations professionnelles soient réussies. En cas de remédiation, le rendu est fixé au 26 juin 2026 et la défense a lieu, en principe, durant la semaine précédant la rentrée scolaire 2026-2027. Les répondants posent le cadre de la remédiation, il s'agira en général d'un remaniement selon un retour critique détaillé, en aucun cas un nouveau travail est envisageable. Dans le cadre de cette remédiation la note n'est pas supérieure à 4.0, il s'agit donc d'indiquer uniquement la réussite ou l'échec. Un échec à la remédiation du TMsp **entraine l'échec définitif en maturité spécialisée.** Par ailleurs, une fois que l'élève confirme à la doyenne référente son souhait d'effectuer une remédiation, il est tenu de respecter les nouvelles échéances fixées par ses répondants. **En l'absence de rendu en date du 26 juin 2026, l'élève reçoit la note de 1 pour son TMsp, ce qui entraîne l'échec définitif en maturité spécialisée information et communication.**

[MSCI-IM] Calendrier

Phase 1 Information	Octobre 2025	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
	Fin novembre 2025	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation, validation du projet
Phase 2 Recherche et Rédaction	30.11.25	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	02.03.25	Reddition de la version intermédiaire du TMsp en deux exemplaires
	09.03.25	Retour critique
Phase 3 Évaluation	02.04.26	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	28.04.25- 09.05.25	Défense du TMsp – note TMsp à saisir dans Essaim selon échéancier indiqué pour la saisie des notes de 1e et 2e année.
	09.05.25	Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par l'élève

[MSCI-IM] Répondants métier

M. Julien Chatillon-Fauchez, Julien.chatillon-fauchez@heig-vd.ch

Maturité spécialisée communication et information, Information documentaire (MSCI-ID)

[MSCI-ID] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui se compose de deux parties :
1) un rapport de stage (environ 2⁄3 du TMsp)
2) une note de synthèse qui inclut un résumé d'article (environ 1⁄3 du TMsp).*
L'élève consacre un jour par semaine, pendant l'année, le vendredi, à ces différentes étapes du TMsp (corpus de textes, bibliographie, rapport de stage, résumé d'articles, note de synthèse).

* La note de synthèse représente un exercice professionnel dont la maîtrise est indispensable aux candidats qui envisagent une formation dans l'information documentaire. En début d'année, la HEG-GE propose une liste de thématiques du domaine professionnel, dont l'élargissement est envisageable sur proposition. Chaque candidat en choisit ou en propose une. Il ou elle constitue d'abord un corpus de huit textes sur le thème choisi et établit une bibliographie. Il ou elle rédige ensuite un résumé d'un des articles du corpus, selon les consignes données en cours. En lien avec la thématique, il ou elle doit en présenter la pluralité des points de vue de manière synthétique et en démontrer les nuances.

[MSCI-ID] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

[MSCI-ID] Calendrier

Phase 1 Information	Octobre 2025	Lancement du travail – prise de contact avec l'élève, lancement du TMsp, consigne pour le rapport de stage, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation
	3.11.25	Remise du corpus de textes relatifs à la note de synthèse (bilan intermédiaire)
	24.11.25	- Validation définitive du corpus de textes - Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
Phase 2 Recherche et Rédaction	13.01.26	Remise du plan de la note de synthèse pour validation
	16.02.26	Remise de la 1ère version de la note de synthèse pour validation
	23.02.26	Retour critique
Phase 3 Évaluation	30.03.26, à 8h	Dernier délai pour la remise de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	20.04.26 – 01.05.26	Défense du TMsp – note TMsp à saisir dans Essaim selon échéancier indiqué pour la saisie des notes de 1e et 2e année.
	01.05.26	Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par l'élève.

Une remédiation est possible si l'échec à la maturité spécialisée n'est dû qu'à l'échec au TMsp, il faut donc que les prestations professionnelles soient réussies. En cas de remédiation, le rendu est fixé au 26 juin 2026 et la défense a lieu, en principe, durant la semaine précédant la rentrée scolaire 2026-2027. Les répondants posent le cadre de la remédiation, il s'agira en général d'un remaniement selon un retour critique détaillé, en aucun cas un nouveau travail est envisageable. Dans le cadre de cette remédiation la note n'est pas supérieure à 4.0, il s'agit donc d'indiquer uniquement la réussite ou l'échec. Un échec à la remédiation du TMsp **entraine l'échec définitif en maturité spécialisée.** Par ailleurs, une fois que l'élève confirme à la doyenne référente son souhait d'effectuer une remédiation, il est tenu de respecter les nouvelles échéances fixées par ses répondants. **En l'absence de rendu en date du 26 juin 2026, l'élève reçoit la note de 1 pour son TMsp, ce qui entraîne l'échec définitif en maturité spécialisée information et communication.**

[MSCI-ID] Répondants métier

M. B.Epron : benoit.epron@hesge.ch

Jalons MSCI-ID

Août-septembre	Temps pour les séjours linguistiques
Fin août	Stage validé par la DGEP
Dernière semaine de septembre	Rentrée administrative MSCI
Dernière semaine de septembre	Au minimum un séjour linguistique validé par le gymnase
Vendredi 26 septembre 2025, 10h-12h ?	Cours de méthodologie à l'infothèque de la HEG Genève
Octobre	Dès le début du stage : 1ère prise de contact avec la personne répondante TMsp (gymnase); lancement du TMsp; consignes pour le rapport de stage selon les informations figurant dans le plan d'études de la formation, méthodologie, élaboration, du projet, distribution des grilles d'évaluation.
Vendredi 10 octobre 2025, 9h-12h ?	Cours de méthodologie dans les locaux de la DGEP à Lausanne
Lundi 27 octobre 2025	Début des cours de langues au GypAd
Lundi 3 novembre 2025, 17h ?	Remise du corpus de textes relatifs à la note de synthèse (bilan intermédiaire)
Vendredi 14 novembre 2025, 10h-12h ?	Cours de méthodologie à l'infothèque de la HEG Genève
Lundi 24 novembre 2024, 17h ?	Remise du corpus de textes pour validation
Lundi 13 janvier 2026, 17h ?	Remise du plan de note de synthèse pour validation
Lundi 16 février 2026, 17h ? (Relâches)	Remise de la 1re version de la note de synthèse pour validation
Jeudi 2 avril 2026 ?	Fin des cours de langues au GypAd
Lundi 30 mars 2026, 8h ? (une semaine plus tôt qu'en 24-25)	Dernier délai pour la remise du TMsp (début de semaine précédent les vacances de Pâques)
Du lundi 20 avril au vendredi 1er mai 2026 ?	Défense orale du TMsp (2 semaines suivant les vacances de Pâques)
Du mardi 26 mai au vendredi 12 juin 2026 ?	Examens de langues au GypAd (entre avant l'Ascencion et après Pentcôte)
Juin-juillet	Temps pour le deuxième séjour linguistique

Maturité spécialisée arts et design (MSAD)

[MSAD] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui présente un travail de recherche et une réflexion personnelle et documenté autour de la production artistique réalisée dans l'option spécifique, en principe, au cours du 2e semestre de l'année de maturité spécialisée à l'ECAL. Il doit en expliciter la démarche. Le TMsp est en principe préparé de façon personnelle. Il peut toutefois être réalisé à deux (maximum) si la collaboration trouve une justification reconnue par les répondants de l'ECAL et du gymnase.

(extrait du document élaboré par l'ECAL à l'attention des élèves en MSAD)

D'une longueur indicative d'environ 10 pages (partie texte), il comprendra les aspects suivants :

Première partie (env. 2 pages de texte) Choix de l'option suivie

- Raisons du choix de l'option
- Description des spécificités propres à cette option
- Lien entre le choix d'option et le futur projet professionnel
- Description des connaissances acquises dans cette option durant le 1er semestre en année propédeutique
- Regard critique et auto-évaluation (sur la base des évaluations du 1er semestre, points forts/points faibles)

Deuxième partie (nombre de page à déterminer avec le/la répondante gymnase)

- Consigne proposée et réalisation pratique
- Choix personnel et présentation de la problématique

Suivi du travail de pratique, sous forme de journal de bord tenu régulièrement en cours de réalisation et partie intégrante du TMps

- Suivi des étapes de réalisation, étoffées de références, d'une recherche contextuelle dans le champ de l'art, du cinéma ou du design et ajout d'images ou d'illustrations
- Mise en évidence des choix ou des renoncements en cours de réalisation
- Raisons et regard critique à ce propos
- Apports des cours théoriques, des cours généraux, des cours d'options + connaissances personnelles
- Inventaire des découvertes/nouvelles perspectives de travail
- Conclusion

Constats sur l'expérience pratique

- Apports personnel/professionnel de l'expérience pratique
- Apports personnel/professionnel du TMsp

[MSAD] Encadrement du travail

Le répondant « professionnel » est un enseignant de l'ECAL. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel, (pratique artistique). Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Les aspects méthodologiques du TMsp les techniques de présentation orale du TMsp, ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du répondant TMsp.

[MSAD] Évaluation

Une grille d'évaluation est mise à disposition des répondants.

Le document écrit est évalué par le répondant du gymnase (examinateur) et le répondant professionnel (expert) et donne lieu à une note. La production réalisée qui sert de base au TMsp est présentée et commentée lors de la défense orale. La défense a lieu en présence des deux répondants qui attribuent une note.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit + la note de l'oral}}{2}$$

ATTENTION : nous n'avons pas encore reçu l'échéancier de la MSAD, ainsi nous laissons celui de 24-25, il restera, en principe, le même qu'en 25-26, dans les grandes lignes.

[MSAD] Calendrier global du suivi des TMsp (pas tous les jalons ne concernent les répondants gymnase)

- *(Date à définir)* ***vendredi 31 janvier ou 7 février 2025*** *(horaire à planifier).*
  Objectifs : rencontre à l'ECAL entre les partenaires de formation (étudiant, répondant gymnase, professeur d'atelier et répondant ECAL :

  → prise de contact ;
  → présentation de la problématique (moodboard, maquettes, croquis) ;

- *Début du travail écrit avec le/la répondant du gymnase : dès validation de la problématique par le/la professeure d'atelier et le répondant ECAL ;*

- ***Au plus tard le lundi 10 mars 2025*** *(ou selon appréciation du répondant gymnase) : Remise d'une 1re version du TMsp au/à la répondant du gymnase comportant la première partie (choix de l'option etc...)*

- *Lecture et critique par le répondant gymnase ;*

- ***Au plus tard le lundi 28 avril 2025*** *(ou selon son appréciation) : Remise d'une 2e version du TMsp au répondant gymnase*

- *Lecture et critique par le répondant gymnase ;*

- ***Vendredi 9, mercredi 14 ou vendredi 16 mai 2025*** *(date à définir avec les professeurs d'atelier) : Pré-évaluations du travail pratique, en présence du/de la répondant gymnase,*

max. 20-30 minutes par étudiant) ;

- *Entre le lundi 19 et le mercredi 21 mai 2025 : Évaluations du travail pratique dans le cadre des évaluations de l'Année Propédeutique : à l'ECAL ;*
- *Au plus tard le lundi 2 avril 2025 (ou selon son appréciation) : Remise d'une 3e version du TMsp au répondant gymnase ;*

- *Au plus tard le jeudi 5 juin : Lecture et critique par le répondant gymnase ;*

- *Du mardi 10 au jeudi 12 juin : Possibilité d'imprimer les travaux de maturité à l'ECAL sur papier spécial ;*

- *Jeudi 12 juin : Remise de la version définitive papier (et numérique si demandé) du TMsp au répondant gymnase et au répondant ECAL ;*

- *Date à définir entre le lundi 16 et le jeudi 26 juin : Présentation orale du TMsp au gymnase : Le jury est composé du/de la répondant gymnase et du/de la répondant ECAL en tant qu'expert.*

[MSAD] Responsable pédagogique ECAL

David Monnet, david.monnet@ecal.ch